

**ARRÊTÉ 2022\_263**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À**  
**MADAME VALÉRIE PAGÉSY**  
**POUR DES CESSIONS DE PARCELLES À TOURNY**

Le Maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2113-11,

Vu la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire,

Vu la délibération 2021\_088 du conseil municipal du 30 juin 2021 précisant les modalités de mise en vente des parcelles 653 ZK 69 et 653 ZK 71 à Tourny,

Vu la délibération 2021\_124 du conseil municipal du 22 septembre 2022 portant cessions des parcelles 653 ZK 69 et 653 ZK 71 à Tourny,

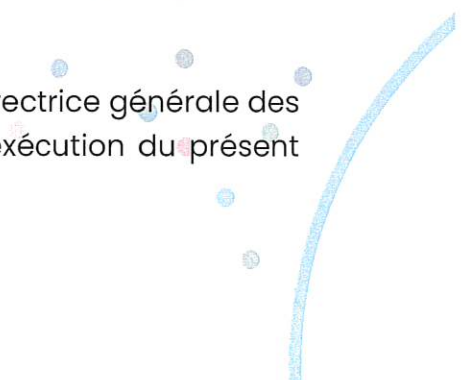
Vu l'arrêté n°2020\_079 du 17 septembre 2020 portant délégation de fonctions et de signature à madame Valérie Pagésy, maire déléguée de Tourny, pour les actes de police dans la commune déléguée, les cimetières et les baux et contrats de location,

Considérant que pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire qu'une délégation de signature soit accordée à la maire-déléguée pour régulariser les actes de vente à intervenir,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est donné délégation de signature à madame Valérie Pagésy, maire-déléguée de Tourny, pour tous les actes relatifs à la cession des terrains situés à Tourny, objets des délibérations 2021\_088 du conseil municipal du 30 juin 2022, et 2021-124 du conseil municipal du 22 septembre 2022, et notamment pour intervenir lors de la régularisation des actes authentiques de vente.

**Article 2 :** Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent



arrêté qui sera notifié à l'intéressée, inscrit au registre des arrêtés de la commune et dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de l'Eure.

Fait à Vexin-sur-Epte,  
le 1<sup>er</sup> décembre 2022



Le Maire  
Thomas DURAND

Monsieur Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- \* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le.....

Nom, prénom.....

Signature de l'élu :

